

MARCHES, Commission
Rapports

ETAUX PRIVÉS DE BOUCHERS

Règlementation

1855
1874

Taxe percevable sur les étaux privés de bouchers

Délimitation du territoire attribuable aux bouchers des marchés publics pour la protection de leur commerce.

Protestations des bouchers des marchés publics contre toute concurrence qui se fait, disent-ils, à leur détriment, dans les faubourgs et voire même jusque dans le territoire qui leur est réservé.

Ci-inclus: sommaires analytiques du contenu de ce dossier.

*Archives Municipales
de Montréal.*

Si vous vous débarrassez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please
advise, without delay,
the

ARCHIVIST Archives de la Ville de Montréal

OFFICE SPECIALTY
TRADE MARK - PATENTED

VERTICAL FILING FOLDER
No. 3406-T-Left

Order additional supplies by number through
the nearest "OFFICE SPECIALTY" Filing
Equipment Store.

THE OFFICE SPECIALTY MFG. CO.
LIMITED

Home Office and Factories: NEWMARKET, ONT.

Filing Equipment Stores at:-

**TORONTO, MONTREAL, OTTAWA, HALIFAX, QUEBEC, HAMILTON,
WINNIPEG, REGINA, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER.**



Si vous transmettez ce dossier

s. v. p. avertissez-nous immédiatement

ou

exigez un reçu;

nous vous remettrons votre propre reçu

en échange de celui-là

Département des
Archives Municipales

2507



Hôtel de Ville
Montréal

26 octobre 1923



292 /23

SERVICE

DES PRIVILEGES ET DES LICENCES.

Alfred Bienvenu,
Surintendant.

Re: Magasins de viande en gros à proximité des marchés

Monsieur P. Collins,
Assistant Trésorier de la Cité,

Monsieur,

Je vous transmets, pour être soumis au Comité Exécutif, le rapport suivant:

"Concernant la requête ci-jointe, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit :

"Cette requête est de la part de bouchers du marché Bonsecours qui se plaignent du dommage fait à leur commerce par le fait que le règlement actuel des marchés permet aux commerçants de viande en gros de s'établir tout près des marchés, tandis que les commerçants de détail ou propriétaires d'étaux privés ne peuvent se placer qu'à cinq cents verges d'un marché. Ils voudraient que, pour la protection du commerce de viande des marchés, les marchands de gros, comme ceux de détail, soient forcés de s'éloigner de ces marchés.

"Ils représentent que, tenant compte des loyers qu'ils paient actuellement dans le marché Bonsecours, il leur serait plus profitable de louer des magasins de l'autre côté de la rue du marché, comme le font leurs concurrents.

"Monsieur Sénécal et moi considérons que cette requête est justifiable jusqu'à un certain point. Lorsque le règlement actuel a décrété que, pour la protection des locataires des marchés, les étaux privés devaient être placés à cinq cents verges des marchés, les bouchers du marché Bonsecours étaient tous des marchands de détail, et il ne s'établissait alors sur la rue St Paul qu'un seul boucher en gros, durant la saison d'hiver, de sorte que nos locataires ne souffraient pas véritablement de concurrence. Depuis, le commerce de viande, comme les autres commerces, a subi des changements, et il se trouve que les signataires de la requête sont tous des bouchers faisant plutôt le commerce de gros que celui de détail, de sorte qu'ils subissent une concurrence directe des bouchers en gros de la rue St Paul.

qui sont aujourd'hui au nombre de quatre.

"Cette concurrence est d'autant plus dommageable que les bouchers de nos marchés n'ont droit de vendre que de la viande fraîche, tandis que leurs concurrents peuvent vendre de la volaille, du beurre, des oeufs et autres produits. Quelques uns des bouchers du marché Bonsecours paient à la Ville des loyers de \$30.00 à \$40.00 par semaine, et, en plus, \$200.00 par mois pour la réfrigération, c'est pourquoi ils représentent qu'il leur serait probablement plus économique d'abandonner le marché pour ouvrir des étaux de l'autre côté de la rue.

"Pour leur donner satisfaction, il faudrait nécessairement amender le règlement de façon à placer les magasins de viande en gros, sinon à cinq cents verges des marchés, du moins à une certaine distance, et faire adopter cet amendement avant la date du renouvellement des baux des magasins. D'un autre côté, si les propriétaires de ces magasins ont des baux pour plusieurs années à venir, l'adoption d'un pareil règlement serait une grande injustice pour eux. Il faudrait alors décréter que le règlement n'aurait d'effet que dans deux ou trois ans.

"Monsieur Senécal est d'opinion qu'il y a réellement danger que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les bouchers en gros du marché Bonsecours quittent le marché, les uns après les autres, pour aller s'établir ailleurs, car ils en parlent d'une façon apparemment sérieuse, depuis quelque temps.

"Nous laissons cette question à la décision de Votre Comité."

Votre tout dévoué

Alfred Buisson

AB/IS

Surintendant du Service des privilèges et des licences.

1874 - 24 juin

Les bouchers du Marché St-Jacques se plaignent de la concurrence qui s'exerce à leur détriment dans le voisinage dudit marché.

Ces concurrents devraient être notifiés de se "reculer sachant qu'ils ne sont pas conformés à la Loi passée par l'honorable Conseil le 5 juin courant"

A

Monsieur le Président
Les membres du Comité des Marchés

À humble requête des
sous-signés (Bouchers) du Marché St Jacques

Exposent respectueusement
Que ayant vu dans les journaux de la cité
le Règlement, concernant les états privés des
Bouchers

Nous Bouchers du dit Marché
St Jacques, vous prions de vouloir faire fermer
le nommé J. V. Ritchat qui a ouvert un état
privé, samedi le 13 Juin 1874 à trente verges du
dit Marché, dans le but de nous nuire et de nous faire
un dommage à un tel point qu'il ne se cache pas
de le dire —

mettons }

De plus nous vous en connaissons
que le nommé Ritchat a un état privé sur la rue
St Patrice et qu'il est venu se placer près du Marché,
dans le but unique d'exercer une vengeance, vu qu'il a
perdu son état qu'il avait dans le dit Marché

De plus nous vous demandons
que les nommés Paré, et Charigny qui tiennent
des états privés sur la rue St Paul à 200 verges du
dit Marché et qu'ils n'ont pas payés leurs licences
soient motivés de se reculer, sachant qu'ils ne se sont
pas conformés à la Loi passée par l'honorable
conseil le cinq Juin courant 1874

Que nous protestons contre ces
pretendus états privés
Que dans le local où nous nous trou-
vons il y a peu de monde qui visite notre Marché

2^{me} 1/4 L'ayant payé nos états à des
prix très élevés dans l'espérance que nous
n'aurions pas à nous plaindre, de ces prétendus
états privés pour nous faire de la concurrence
telle que celle, ci haut mentionnée.

3^{me} 1/4 En avec ces prétendus états, cela
nous m'est dans l'impossibilité de vivre dans
le Marché et de plus fait souffrir notre famille.
C'est pourquoi nous nous deman-
dons protection contre ces états privés dans
notre localité.

Alp. Coutant
Ch. Beaudoin
Da. Sincerus
Peter Barbier
Louis Gagné
Fca. G. Troy
Alphonse Savaria
Napoleon Williams
Adolphe Savaria
Ed. Dubois
L. Archambeault
Michel Lescurbeau

Montreal ce 24 Juin 1874

1874 - 1 juin.

Le projet de règlement tel que préparé par le Contentieux est soumis au Conseil. La distance est portée en définitive à 500 verges.

1874 - 5 juin.

Le projet de règlement revient au Conseil municipal qui l'adopte en 3^{ème} lecture. C'est le règlement 73 en vertu duquel l'impôt est fait à \$200 pour chaque étal lequel devra être distant de 500 verges de tout marché public de la ville.

5 juin 1 874

Le règlement relatif aux étaux de bouchers
tel que soumis au Conseil municipal le 1er
juin 1874 fut adopté en troisième lecture
par ledit Conseil municipal le 5 juin 1874.

Voir: Conseil municipal
Procès-verbaux
Vol. 93; pages 160 à 182.

E X T R A C T

from the minutes of a meeting of the City Council of Montreal, held on Monday, 1st June 1874.

On motion of Alderman Kennedy,
Seconded by Alderman Grenier, it was

RESOLVED: That the thirty-seven Order of the day be now considered.

The said order for the first, second and third reading of a by-law to regulate Private Butchers' Stalls, was accordingly read a first time.

.....
.....
.....

On motion of Alderman Kennedy,
Seconded by Alderman Grenier,

RESOLVED: That the said By-Law be now read a second time, which was done accordingly.

.....
.....
.....

The second section being read,

Alderman McShane moved,
Seconded by Alderman Alexander,

That the said section be amended by striking out the words three hundred yards and substituting in their stead "five hundred yards" and that so amended the said section be adopted.

The Council divided thereon:

YEAS: McShane, Bastien, Bryson, Munro, Grenier, Brunet,
McCambridge, Rolland, Wilson, David, Alexander.

NAYS: McCord, Mullin, Hood, Stephens, Thomas, Nelson, Kennedy,
Kay, Mc Gauvran.

So it was carried in the affirmative, and

RESOLVED: Accordingly.

.....
.....
.....

Alderman McShane then moved,
Seconded by alderman Bastien:

That the said ByLaw be referred back to the Market Committee for further consideration and Report.

The Council divided thereon:

(feuille suivante)

Yeas: McCord; McShane, Bastien, Bryson, Rivard, Munro,
McCambridge, David; -- 8 --

Nays: Mullin, Stephens, Wilson, Thoman, Nelson, Grenier,
Brunet, Kennedy, Rolland. -- 9--

So it passed in the negative.

On motion of Alderman Stephens,
Sedonded by Alderman Kennedy:

The Council adjourned till Friday, the 5th instant at half
past seven, p.m..

1874 - 16 mars (adopté le 27 avril)

La Commission des Marchés invite le Conseil municipal à réduire de \$500 à \$200 l'impôt annuel sur tout étal de boucher à Montréal. La Commission est d'avis que cet impôt ne devrait pas se faire inférieur à \$200 en des circonstances où il est question d'établir à Montréal des Abattoirs ainsi que d'introduire un système d'inspection de la viande.

1874 - 1 avril.

Le Contentieux est prié de préparer un projet de règlement sur le sujet précité. L'impôt sera de \$200 et la distance entre chaque étal réduite à 300 verges.

REPORT

FROM THE

Market Committee.

to reduce the
Special tax on
private Butchers'
slatts &c

Presented, 27th March 1874

To Finance

Adopted, 27th April 1874

Entered Vol. Q. 4
pages 127 & 247

TO THE CITY OF MONTREAL.

THE FINANCE COMMITTEE,

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying
Report of the *Market* Committee *to reduce*

*the special tax on private
butchers' stalls to two hundred
dollars*

and that they *concur* in the recommendation therein made.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room, City Hall,
Montreal, *24th April* 1874

*Charles Alexander
J. Guerin
H. A. Nelson
Wm. Gannon
Samuel Thomas*

E X T R A C T

from the minutes of a meeting of the Market Committee of the City of Montreal, held on Wednesday, 1st April, 1874.

The question of revising the By-Law on Private Butchers' stalls being considered;

RESOLVED: That the Attorneys be requested to prepare a By-Law providing:

- 1.- for a reduction of the license fee on private Butchers' stalls, to take effect from the 1st of May next.
- 2.- That no private stall shall be opened at a distance of less than 300 feet from a public market or, another private stall.
- 3.-

16 mars 1874

TO ~~HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE~~
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying Reports from the Market, and Finance Committees, together with the numerous signed petitions of citizens, for a reduction in the amount of the special license tax for leave to open Private Butchers' stalls.

Your Committee, after giving the matter their most careful consideration, are of opinion that, pending the erection of suitable slaughter houses and a proper system of meat inspection, it would be inadvisable and injudicious to reduce to a greater extent than two hundred dollars the special tax on Private Butchers' stalls.

They therefore recommend that it be resolved to reduce the amount of license for leave to open a private Butcher's stall from five hundred to two hundred dollars per annum from, and after the first day of May next.

They further recommend that section 34, Art. VI. of By-law, Chapter XXX be amended so as to allow the sale of fresh fish wholesale throughout the city, and

that the attorneys be instructed to prepare & soon
the necessary draft of amendments to the present
Bylaws.

The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal 16th March, 1874.

Wm. Bennett
Comptrolr. Prof. Secy
Wm. Kennedy
Chas. Desmonts
W. Rolland
Jan. D. Ford

E X T R A C T

from the minutes of a meeting of the Market Committee of the City of Montreal, held on Monday, 16th March, 1874.

The question of the Special Tax on private Butchers' stalls being again considered,

On motion of Alderman Bryson,

RESOLVED: That this Committee are of opinion that the special tax on Private Butchers' stalls should be reduced from \$500. to \$200 per annum, from the first of May next and that a report be made to Council recommending that instructions be given to the Attorneys to prepare a draft of amendment to the present Market By-Law, in accordance with these views.

E X T R A C T

from the minutes of a meeting of the Market Committee of the City of Montreal, held on Monday, 16th March, 1874.

RESOLVED: that the following members of Committee, The Chairman and Alderman Kennedy and McCord be appointed a sub committee to revise the different Market By-Laws.

1874 - 23 janvier

La Commission des Marchés prie le Conseil municipal de réduire de \$500. à \$250. l'impôt fixé sur les étaux privés de bouchers.

La Commission invite aussi le Conseil municipal à réduire de 500 à 300 verges la distance dont il est fait mention au dit règlement.

E X T R A C T

from the minutes of a meeting of the Market Committee of the City of Montreal, held on Friday, 23rd January, 1874.

The Reports of the Finance and Market Committees on the question of private Butcher's Stalls referred back from Council, being considered, it was,

RESOLVED: To recommend to Council, to reduce the special tax on Private Butchers' Stalls from \$500. to \$250. from and after the 1st day of May, all holders of private Butchers' Stalls paying till said date at the rate of \$500. per annum and that no private stall be opened at a nearer distance than 300 yards from one another.

1873 - 7 novembre

La Commission des Marchés recommande que
soit réduite à \$300.00 la taxe de \$500.00 im-
posée sur les étaux privés de bouchers.

REPORT

FROM THE

Market Committee.

for leave to bring
in a By-law to reduce
to \$300 the amount
of license for
Private Butchers
stalls

Presented, 7th October 1873

To Finance

9th December
— Referred back —

Adopted, _____ 18

Entered Vol. Q. H.

pages 47

8302

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS
OF THE CITY OF MONTREAL.

THE FINANCE COMMITTEE,

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying

Report of the

Market Committee recommending
that the license on private
butchers' stalls be reduced from
five hundred to three hundred
dollars

and that they concur in the recommendation therein made, conditionally
provided that the reduction take effect
from and after the first May next,
and that parties who shall take out
a license in the interim, shall pay
a prorata price according to date of
license

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room, City Hall,

Montreal, 21st March 1873

J. V. McLaughlin
H. J. Thomas
J. G. Garnier
Thomas Kelly

E X T R A C T

from the minutes of a meeting of the Market Committee of the City of Montreal, held on Monday, 15th October, 1873.

Submitted and read the petition of Butchers and Citizens for a reduction in the amount now charged for special License for a Private Butcher's Shop.

ORDERED: that a report be made to Council, recommending that the By-Law regulating the sale of meats in private Butcher's Shops be amended by reducing the amount charged for license to sell such meats from five hundred to three hundred dollars.

1873 - septembre

Requête - Des citoyens trouvent vexatoire
la taxe annuelle de \$500. que le Conseil muni-
cipal a imposée sur les étaux privés de bouchers.

A Son Honneur le Maire, les Echevins et les Citoyens composant la Corporation de la Cite de Montreal.

L'humble petition des soussignés citoyens de la cité de Montréal expose respectueusement :

Que vu que les occupants d'Étaux Privés dans cette cité sont obligés de payer une licence de cinq cents piastres courant, pour tout et chaque Étal Privé.

Et vu que la taxe ci-dessus est injuste, tyrannique, et un sujet de trouble, en autant que les dits Étaux Privés sont d'une très grande commodité, non-seulement à vos pétitionnaires, mais au public en général.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient qu'il vous plaise de réduire la taxe sur les Étaux Privés, de manière à ce que la taxe sur iceux soit dans une proportion juste et raisonnable, suivant le taux de taxation payée par les autres classes commerciales de cette cité.

Et vous ferez justice.

Et vos pétitionnaires ont signé.

Montréal, Septembre 1873.

Dr. M^r. H. H. H. H.
J. J. J. J.
L. L. L. L.
M. M. M. M.
N. N. N. N.
O. O. O. O.
P. P. P. P.
Q. Q. Q. Q.
R. R. R. R.
S. S. S. S.
T. T. T. T.
U. U. U. U.
V. V. V. V.
W. W. W. W.
X. X. X. X.
Y. Y. Y. Y.
Z. Z. Z. Z.

M. Lavoie
Lavoie & Co
A. Renaud

M. Lavoie
A. Piquet
Larocque & Thier
et Renaud

To His Worship the Mayor, Aldermen and Citizens, of the
City of Montreal.

The humble Petition of the undersigned Citizens of the City of Montreal,
respectfully sheweth :

That whereas the Keepers of Private Meat Shops in this City are charged a
License of Five Hundred Dollars, currency, for each and every Private Meat Shop.

And whereas the above tax is burdensome, unjust, and oppressive, inasmuch
as said Private Meat Shops are a very great convenience, not only to your petitioners,
but to the public generally.

Wherefore your petitioners pray that you will be pleased so to reduce the tax
in Private Meat Shops, so that the tax on the same may bear a fair and equitable
proportion to the rate of taxation paid by other business classes in this City.

And you will do justice.

And your Petitioners have signed.

Montreal, September, 1873.

Thos. Brooks	Joseph Vannier
E. Sépérance	Theodore Belair
L. Litchault	Ludger Phipps
W. Frost	C. Fortin
G. Litchault	Archebaudet et Thérien
J. L. Ambrose	H. R. LeCavalier
C. Joly	M. Lamontagne
A. Beauvais	L. Brossard
Maxime Joly	J. David
A. Litchault	H. Corheil
H. A. Beaulieu	J. P. Bellefleur
James D. Adams	Joseph Gagnier
Isaac Maillat	Joseph Delorme
F. T. Dettre	H. Lavette
David & Renaud	Alphonse Racette
L. Raymond Dupuis	Alfred Brodeur
M. Gauthier	A. DuBlouis
O. Heilleur	P. J. J. J.

Joseph Pleun

1851

Montreal August 21st 1843

To the Chairman and Members
of the Market Committee,
Corporation of Montreal.

Gentlemen, As the outrageousness
of the \$500⁰⁰ Meat Tax has been acknowledged
by your Chairman as this view of the Tax
entirely accords with universally expressed
Public opinion, as 1143 Citizens of Montreal
have specially recorded their abhorrence
of this infamously imposed upon ^{poor} Joll, by voting
for the Man who has been most earnest and
outspoken in opposition to it; Therefore I
now respectfully request yourself (Chairman)
and Members to take into consideration
and promptly pass a Motion recommending
the Council, at its first Meeting to forthwith
abolish, or reduce the Tax on Meat, so
that it certainly shall not be more than
the Tax on Whiskey. I sign this for
~~at least~~ 1143 Citizens ~~and myself~~ and myself.
I think it right to say I intend sending
copies of this to the press.

Yours &c;
James Howley

1872 - avril

Inspection recommandée de la viande vendue au détail, hors des marchés publics, et par les bouchers, qui en assez bon nombre, ont obtenu le permis d'ouvrir des étaux privés.

La Commission des Marchés recommande la nomination d'un ou plusieurs inspecteurs pour exécuter ce travail.

*Demande similaire déjà
faite le 22 février 1847.*

REPORT

FROM THE

Market Committee.

on the
appointment of
a Meat Inspector

April 1872

Presented, 18

Adopted, 18

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That they have had under consideration, at different times during the past year, the propriety of, appointing one or more Inspectors of meat, to examine the meats offered for sale at the different Markets and in private Butchers' stalls.

That the question has been brought again under their notice this year in connection with the large number of private Butchers' stalls, which have been recently opened in almost all parts of the City and over which it is highly desirable that a constant and thorough inspection should be made by reliable and competent persons.

Your Committee therefore recommends that instructions be given to the Attorneys of the Corporation to prepare, under the directions of Your Committee, a By-law to provide for the appointment of Meat Inspectors and to define their duties.

Your Committee further recommends that the city be divided into two separate districts for the purposes of said By-law and that they be authorized to

advertize for applications for the office
of Meat Inspector.

Committed Room,

City Hall,

Montreal 11th April, 1872.

1871 - 27 janvier

La Commission des Marchés exprime l'avis que l'impôt de \$500. prélevable par la Ville pour l'émission de tout permis d'exploiter un étal privé pour vente de viande au détail ne devrait pas être réduit à la somme de \$100. ainsi qu'en font la demande certains contribuables.

REPORT

FROM THE

Market Committee.

recommending unfavorably
on the petition
to reduce the tax on
Private Butchers' stalls

Presented, 27th January 1871

Adopted, Saturday 1871
Entered vol P 5 pages
253 —

27th Decr 1871

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market-Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying Petitions of Tax Payers of the City of Montreal, to reduce the price for licensing private Butchers' Stalls from five hundred dollars to one hundred dollars and that after careful consideration of the matter, they have come to the conclusion that it is inexpedient to grant the permission sought for by said Petitioners.

Wherefore your Committee recommend that the prayer of the Petitioners be not entertained.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal 21st Decr 1871

W. Macdonald
Charles Desmarais
P. M. G. M. M.
James M. Shaw

1861 - 16 octobre

La Commission des Marchés rappelle le fait que certains marchés publics sont en voie de construction et qu'il n'y a pas lieu, pour cause, d'émettre des permis pour l'établissement d'étaux privés de bouchers.

REPORT

FROM THE

Market Committee.
on the Petitions of
a number of Ant-
chers, to be allowed
to keep private
stalls elsewhere
than in the public
Markets.

Presented, 16th October 1861.

Adopted, _____ 18

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

On the Petition of a
Number of Butchers praying
to be allowed to sell fresh meat
at their residences by paying
a reasonable tax.

That on the second day of
October instant, a By-Law was
enacted by the Council, pro-
hibiting the sale of fresh meat
elsewhere than on or at the pu-
blic Markets of the City, unless
with the special license and per-
mission of the City Council and
on payment of a certain rate
therein specified.

That the new Markets
are in such a state of progress
that it is reasonable to expect
they will, within a short period,
be completed and open to pu-
blic use, thus enabling the
Petitioners and others to compete
for the numerous stalls there
to be disposed of.

Pending the completion
of these Markets, Your
Committee

Committee do not deem
it prudent to grant per-
missions such as that
sought for by the Petitioners.

The whole nevertheless
respectfully submitted:

Committee Room.

City Hall.

Montreal, 11th October 1861

W

~~W. H. Murray~~

W. H. Murray

William Rodden

J. B. Belland

Thomas M. Cleary

J. A. Guerin

1861 - 1 octobre

Protêt notarié servi à la Ville de Montréal
à la demande des bouchers des marchés publics de
la Ville.

On y déclare qu'environ 70 bouchers font il-
légalement et impunément le commerce de la viande
en dehors des marchés publics à Montréal et on
somme les Autorités municipales de voir à mettre
fin à ces abus.

N^o 7004

1^{er} Octobre 1861

Protêt à la requête

de

Messrs Geo Fullum
Ernest Odier Leon
Derome et autres

vs

"La Corporation de
Montréal"

Joseph

J. Bernard B.

1861

Received of the
Committee on
the 23rd Oct 1861
Belmont to the
in the case

Le un mil huit cent soixante
et un, le premier jour du
mois d'Octobre, avant midi.

A la requisition expresse de Mes-
sieurs George Fullum, Ernest Valer
Leon Perome A. Languedoc, Geo-
ge Dimers, C. Baudein, C. P. Beau
A. Coustey, George Monaghan, A.
Flauvall, M^r McShane, John
Baudein, Louis Monette, John
Scott, Robert Nicholson, J. Maletta,
Euotache Languedoc, Frederic Lau-
quedoc, Ferdinand Leroux, Jean
Baptiste Versailles, Benjamin M^r
Covenie, William Collins, William
Baudein, John Ginn, Joseph Ver-
sailles, Prosper Versailles, Hugh
Boyd Oliver, Corrignan, Edward Chate,
Wm Power, J. Bourne, Thomas Pashby,
Wm Robertson, Thomas Ware,
A. Powell, McShane, William Ryan,
John Cutler, M. Versailles, Louis Jo-
vanetti, Joseph Prugie, Joseph
Bourdon, Edward Burns, Hyppo-
lite Roy, H. Amesse, William Morgan,
J. Morgan, Ulric Beaudreau, Thomas
Hector, G. Beck, F. L. Lafeuille,
Andrie Lethier, L. Lavine, Edward
Terrault, Wm Eastman, J. Lavolette,
A. Laflamme, Andrie Laflamme,
J. Thomas, H. Thomas, Jos Mont-
marquet, Tazaire Pritchot, J. P^{te}
Lavolette, Joseph Dagenais fils,
Jean Verdon fils, Joseph Dagenais

père Joseph Verdon, William Brown,
Cos Lavictore, P. Gougeon, A. La-
londe, B. Bourdon, Siméon Delorme,
Louis Rochon, Louis Milette, Jean
Bte Gaudreau, Louis Boire, J.
Gougeon, P. Pefelle, Henri Raymond,
Georges Brevier, Etienne Lapierre,
Edouard L. Stang, Isaac Stang,
J. Stang, Olivier Lorange, Jean Sp-
man, Pierre Brindelamour, Jean Marie
Emond, Dominique Masson, Joseph
Dessier, Louis Durand, Toussaint
Deyners, Nazaire Mercier, Roch
Mercier, Eleophas Daurais, Charles
Gauthier, Alexis St-Charles, Julien
Voyer, Augustin Viau dit L'Espérance, Louis
Delorier, Hippolyte Roy, Francois LeBlanc, Ri-
chard Egerton, V. Bte Delorier (Junior), Gottlieb
Reignhardt, Edouard Dubois, Charles Couture,
John Coughlan, C. L. Ferrault, John Dragan,
Antoine Blément, Aimé Senécal, Joseph
Beauchamp, Joseph Richard, Louis Demers
(fils), André Normandin, John P. Seybold, Char-
les Girard (fils), Pierre Regaume, Joseph
Gingmars, Jean Bernard, Joseph Beau-
doin, Louis Demers (père), Michel La-
force, Edmond Derome, Moise Lavigne,
Daniel Crowley, Edouard Richelieu, Domi-
nique Contant, André Monarque, Joseph
Corbeille, Francois Richelieu, Hubert
Daignault, Joseph Girard, Jos Richelieu,
Joseph Viau dit L'Espérance, Benoni
Demers (fils), C. L. Rousseau, V. Bte Bou-
rassa, The Moor, V. Bte Villeneuve, David
Coriveau, Antoine Demers (père)

Olivier Derome John Mitchell Fers
Lorbeille Michel Larocque Michael Mc
Grail Cléophas Galaise V. B. Laforet
Amable dit L'Espérance Etienne Lagre-
ngde Antoine Goyet F. R. Collin
Joseph Lecompte Adolphe Collin
J. B. Sabourin et Ch. Picard

tous Bourgeois des Marchés publics
de la Cité de Montréal résidans en
cette Ville de Montréal. Les No-
taires publics d'ancien Commissaires
pour le Bas-Canada résidans en
la Ville de Montréal soussignés
Nous sommes expressément transportés
au Bureau du Greffier de la Cité
de Montréal à l'Hotel de Ville
en cette dite Ville de Montréal
ou étant et parlant à Charles
Gackmeyer Secrétaire Greffier de la Cité
nous avons notifié en parlant com-
me susdit " Le Maire les Bour-
geois et Citoyens de la Cité de Mon-
tréal" formant sous ce nom " La
Corporation de la Cité de Mont-
réal" corps politique incorporé
en vertu d'un Acte du Parlement
Provincial passé à cet effet.

> Que par le Règlement (N. 219)
adopté à une assemblée spéciale du
Conseil de la Cité de Montréal tenue
dans l'Hotel de Ville de la Cité de
> de Montréal le sept de Mai mil huit
cent cinquante deux présidé par
Charles Wilson Secrétaire alors Maire

de la Cité de Montréal à laquelle as-
semblés étaient présents les deux tiers
au moins des Chevins & Membres
du dit Conseil. Il fut ordonné
statué par le dit Conseil savoir
Section première "Que personne ne
vendra ou n'exposera en vente
aucun bétail ou aucune viande
fraîche d'aucune espèce quelconque
ou aucun lard frais ailleurs sans
ledite Cité que sur les Marchés
publiés d'icelle sans la licence
ou permission du Conseil pour
ce faire".

Que les Requerants ont écrit
de se plaindre de la manière dont
la Corporation de Montréal agit
à leur égard, en permettant à
un certain nombre d'individus
à sa connaissance et en contraven-
tion au Règlement (N^o 219) ci-
haut cité d'ouvrir des étaux
privés dans les divers Quartiers
de cette Ville, tel que cela se pra-
tique de puis quelque temps pour
y vendre & détailler toute espèce de
Viandes, et même des légumes, sans
avoir au préalable obtenu licence
ni permission du Conseil seille
pour ce faire.

Qu'un pareil état de chose ne peut
continuer longtemps sans causer
des ruines desdits Requerants, dé-
clarant qu'après avoir loué des
étaux dans les Marchés à des prix

très élevés se voient maintenant
reduits à ne plus rien Ven dre
par le fait qu'un certain nombre
d'individus (à peu près soixante
et dix) de toute espèce de Corps de
métier ont établis et ouverts des
Stands privés dans les divers Quartiers
de la Cité, et même ont l'impudence
jusqu'à faire distribuer des circu-
laires dans le public, l'invitant à aller
acheter chez eux, en alléguant qu'
ils peuvent vendre à meilleur
marché que sur les Marchés publics,
que ces mêmes individus ne se contentent
non seulement de Ven dre des viandes
mais tiennent en outre tout espèce
de légumes pour l'usage du public.
Que lesdits Requérants ont bien fondé
aporté plainte pour les faits ci
haut mentionnés et demandent
protection de La Corporation de
Montréal, Contre de pareils abus,
déclarant en outre que si le système
de Ven dre des viandes fraîches à
domicile continue, les Marchés pu-
blics seront déserts avant peut
être La Corporation de Montréal
souffrira des pertes considérables,
attendu que les dits Requérants
seront forcés de désertir les Marchés
pour chercher autre négoci pour
gagner leur vie, qu'outre le Régle-
ment ci haut cité le Comité des
Marchés, lors de la Vente des Stands
publics, en Avril de chaque année,

à chaque fois verbalement promis
aux Requirants que personne ne
serait permis de vendre aucune
espèce de viande fraîche en dehors
des Marchés publics, et que sur la
foi de ces garanties, lesdits Requi-
rants ont achetés les dits à des
prix très élevés, et serait il
juste maintenant qu'un certain
nombre d'individus qui ne payent
pas un sou à la Ville, causent
la ruine des Requirants qui con-
tribuent chaque année pour un
montant considérable aux revenus
de la cité, que les conséquences
des faits ci haut relatés ont causés
et causent journellement aux dits
Requirants des dommages et pertes
considérables à leur préjudice et
détriment.

C'est pour quoi nous lesdits Notaires
à la requête susdite, avons som-
mé requis et notifié et interpellé
Le Maire, les Echevins et Citoyens
de la cité de Montréal, en parlant
comme susdit, de prendre et
adopter de suite et sans délai les
moyens et mesures nécessaires
d'empêcher la vente de viande
fraîche à domicile et dans les
étaux privés, tel que cela se
pratiquait depuis quelque temps
par au moins trente et six in-
dividus, afin de protéger la classe
desdits Requirants contre ces

industriels, ~~communautaires~~ qui dupent
le public en leur vendant à bon mar-
ché des viandes malsaines et trop
maigres pour être vendues sur les
marchés publics. Et à défaut
par Le Maire, les échevins et Citoy-
ens de la Cité de Montréal de se
conformer aux présentes Somma-
tions et Notifications, et d'empêcher
la vente de viande fraîche à domi-
cile comme susdits, les Requérants
prendront immédiatement toutes
les voies et moyens de droit en leur
pouvoir pour avoir protection contre
de pareils abus, et tiendront la
Corporation de Montréal responsa-
ble de toutes pertes, de pens, dommages
et intérêts, tant encourus qu'à en-
courir en conséquence du défaut
par Le Maire, les échevins et Ci-
toyens de la Cité de Montréal, de
s'être conformés aux présentes
Sommutations et Notifications et
aux promesses du Comité des Mar-
chés lors de la Vente des États publics,
et généralement de tout ce dont
on peut et doit protester en tel
cas, lesdits Notaires ont protesté
et protestent solennellement
par les présentes contre Le Maire
les échevins et Citoyens de la Cité
de Montréal, et tous autres qu'il
appartiendra.

Fait et protesté au lieu sus dit,
les jour, mois et an ci-dessus en

premier lieu exprimés sous le nu-
méro Sept mille et quatre et
a été une copie des présentes en
bonne et due forme laissée au
Bureau du Greffier de la Cité en
parlant comme susdit afin
qu'ils n'en puissent prétendre
cause d'ignorance.

En foi de quoi lesdits Notaires ont
signé les présentes /

(Signé) T. G. Bourbonniere N. P.

" J. Simard N. P. "

Pour vraie copie de la minute des
présentes demeuré en non etuel
Trois notaires nuls.

Simard J.

1861 - 21 septembre

Les bouchers du marché Bonsecours dénoncent un citoyen du nom d'Adolphe Meunier qui "vend sans se gêner du boeuf" rue de la Visitation et ce en contravention aux dispositions du règlement municipal no: 219.

21 sept 1861

Province du Canada
District de Montréal

À Monsieur le Pré-
sident et aux Messieurs les
membres du Comité des Mar-
chés.
La Requête des sous-
signés Bouchers du Marché
Rougeours.

Ont l'honneur d'exposer.

Qu'il se commet des abus en
dehors des Marchés aux préjudices
des intérêts des Bouchers en
général et sans que la Police
interviene pour faire respecter
les Réglemens de la Cité.
Les abus dont vos Requerants ex-
pose, sont le débit & la vente de
viandes fraîches qui se fait dans
les faubourgs de la Cité aux
préjudices de vos Requerants, et
qu'une pareille chose est très
certainement que le public
se dispensera de venir aux
Marchés lorsqu'il pourra se
provisionner dans son voisinage.
Il y a un Règlement qui prohibe
la vente de viande fraîche en
dehors des Marchés & vos

Requerants demandent la mise
en force de ce Règlement sans
retard que sert aux Requerants
de payer un prix exorbitant pour
un Etat sans un Marché si tout
individu est permis de Venir
à domicile. entre autres cas il y
a un porcine Adolphe Meunier
sur la Rue Visitation qui débite
Mend sans ce genre du boeuf
frais, moutons & autres viandes
fraiches a qui en demande, votre
Comité pourra s'en assurer d'ufait
en y envoyant un homme de police
sans uniforme.

Vos Requerants ose esperer que
votre Comité fera tout en son
pouvoir pour faire disparaitre de pareils
abus & donner protection aux
Requerants

Montréal 21 Sept 1861

Laurent Collin	Louis Dumers
Etienne Collin	Edouard Bouché
Joseph Perault	Jacques Goyette
J. B. Lafarant	Edmond Derome
Leon Derome	Jard Courean
Xavier Colin	Charles normandein
Michael S. Mercier	J. B. Sabourin
Joseph Laflamme	Antoine Tremers
François Carbeille	John Mitchell
Antoine Goyette	Thomas Moore
Cleophas Galois	Olivier Derome
Amable Van der Lypere	Louis Goyette

Joseph Baudouin
 Francois Leblond
 G. Reinhardt
 Joseph Michon
 Louis Desmarce
 J. B. Volain
 Auguste Desperance

21 Sept. 1861.
 Requete des marchés
 pour la mise en
 force du Règlement
 qui prohibe la
 vente de viande sans
 ces villes qui sur
 les marches

G. J.

Rec 24th Sept. 1861.

Rec 24th Sept. 1861

25.00

25.00

28th Sept. 1861.

Rec 28th Sept. 1861.
 Rec 28th Sept. 1861.
 Rec 28th Sept. 1861.
 Rec 28th Sept. 1861.

1860 - 3 juillet

M. Alexis Ratelle demande le permis d'ouvrir un étal de boucherie dans le faubourg Québec mais la Commission des Marchés recommande au Conseil municipal de ne pas accéder à cette demande.

REPORT

FROM THE

Market Committee.
on the Petition
of Alexis Natelle
to open a private
Butchers stall

Presented, 4th July 1860

Adopted, 18th July 1860

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That as directed by the Council they have considered the accompanying Petition of Alexis Natelle, to be permitted to open a Butcher's stall in his premises in the Quebec Suburbs, and they cannot recommend that the prayer of the petition be granted

Respectfully submitted

Committee Room

City Hall

Montreal 3^d July 1860

W. Lomax

F. M. Constant

J. P. Rolland
Thomas M. Crout

J. A. Guerin
William Rodden

Les Mair et conseillers de la ville de Montréal
 Alexis Bédard. Citoyens de Montréal a le conseil
 s'il vous donne le privilège pour établir une
 bane dans le Faubourg Du Lac. Proche de la
 barrière en payant la taxe de boucher
 comme je n'este bien du marché et quel seroit
 un grand avantage aux citoyens qui demeurent
 si loin dans le centre de la ville et votre
 service. Très toujours

J. J. Davie	Phy. Brousseau	A. Martin
J. L. Lathimonville	C. Mayon	Charles. Lafranchise
O. Lafleur	C. Dumas	J ^{es} Guilbault
J. Labrie	J ^{es} Pichette	Ethienne. Pleau
L ^{ts} Boutillier	J ^{es} Marcant	J ^{es} Vandeloque
J. St. Jean	P. Fuberna	C. St ^{es} Martin
et son cousin	et son cousin	et son cousin
Jacques Mathieu	J ^{es} Thériault	L ^{ts} Dubois
A. Piquette	J. Carthier	Léon. Thivin
N. Fervois	J ^{es} Clément	J ^{es} Lafranchise
L ^{ts} Lévesque	C. Couture	L ^{ts} Charbonneau
Jean. Sébarnier	C. Langon	Delf ^{ts} . Villeneuve
Nicolas Piquette	L ^{ts} St. Martin	J ^{es} Dupresne
Thomas. Selarne	David Higgins	L ^{ts} Payette
J ^{es} Lemaire	P. Richard	E. Loyer
H. Belanger	H. Grant	A. Trudeau
Andr ^e . Babiker	Moise. Fortin	Ignace. Thérien
Andr ^e . Marcotte	Peter. Higgins	Baptiste. Trudeau
H. Lynch Tibb	C. Dupresne	J ^{es} Oupier
A. Marcotte	H. Payette	Benjamin. Kennedy
L. Cote	J. O'Brien	François. Grant
A. Châteauneuf	P. Healy	R. Archambault
J. Thomas	A. Sibiér	H. Guilbault
L ^{ts} Leblond	Ch ^{ts} Pichette	J ^{es} De Jardin

L ^{ts} Anchauphault	L ^{ts} Savoy	W. Ralbert
David. Bauer	Jean. Nantelle	J ^{es} St ^e Jean
H. Grolas	R. Masson	H. Grolas
H. Therpyette	Napol. Turgeon	J ^{es} G ^{is}
Thanc. Lapointe	John. O'Neill	J ^{es} Parizean
A. L'atrimouille	J. B. Martineau	L ^{ts} DeLaurier
A. Verne	J ^{es} Martain	B. Pleau
J ^{es} Samour	Willfid. Girouy	Ignace. Girouy
Michael. Guilbault	Jean. W ^{id} . Lafine	J ^{es} Payette
Antoine. Gagnon	G. W ^{id} . Labina	L ^{ts} Leriche
A. G ^{is} Gagnon Pere	G. Thompson	N. Leriche
A. G ^{is} Gagnon Fils	A. Patterson	H. Lamoureux
J ^{es} S ^{is} G ^{is} Gagnon	J ^{es} Patterson	L ^{ts} Gauthier
H. Longpre	Luce. Dubois	J. B. Martineau
R. G ^{is}	A. Girouy	H. Gauthier
A. Dupont	J ^{es} Genette Pere	H. Renaud
Antoine. Gagnon	J ^{es} Genette Fils	Ignace. Girouy
L ^{ts} Beauchamp	J. B. Genette	J ^{es} Dupresne
H. Beauchamp	B. Gault	Jean. Vermette
H. Nantelle	Ignace Jaquette	Joussaint. Dupresne
H. Papien	E. he. Perrin	O. Lavoyeur
A. Savoy	A. Dol. Martin	Stephen. Pelley
B. Laflamme	J ^{es} St ^e Claire	Antoine. Gagnon
P. Meunier	V. St ^e Claire	Francis. Dupresne
P. Anchauphault	W. Morin	Napier. Villeneuve
P. Lapierre	P. Siggardin Pere	L ^{ts} . Janbert
S. Lapierre	P. Siggardin Fils	Francis. Dupresne
A. Perrault	G. Anchauphault	J. B. Dupresne
Jean. Jean	John. Robb	Eugene Martineau
C. Leriche	Marie. St ^e Jean	Charles. Dufany
J. B. Nantelle	G. Lapierre	H. Penning
H. Lapierre	H. Tonnabobe	C. Therrien
J ^{es} Brothers	G. Lapierre	L ^{ts} Therrien
L ^{ts} Brothers	Young M ^{rs} Cherry	A. Gagnon

1859 - 22 septembre

La Commission des Marchés recommande l'octroi d'un permis à M. Jean-Bte-Bignon boucher de vieille date établi rue de la Montagne, et ce, en attendant la construction d'un marché dans cette partie de la ville.

Mais cette décision ayant soulevé des protestations nombreuses de la part des bouchers des marchés publics, la Commission des Marchés revient sur sa décision le 2 décembre 1859 et sur sa recommandation la Commission des Finances prie le Conseil municipal de voter un crédit de \$265.00 pour la construction d'un marché temporaire, rue de la Montagne où M. Bignon pourrait obtenir l'un des quatre étaux que l'on se propose d'établir à cet endroit en attendant que se construise le marché Saint-Antoine.

REPORT

FROM THE

Market COMMITTEE.

to be authorized to
erect a small -
temporary market
building in the
Fantome Ward

Presented, _____ 18

Adopted, _____ 18

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS
OF THE CITY OF MONTREAL.

THE FINANCE COMMITTEE.

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying

Report, of the *Market* Committee

*for an appropriation of
Two hundred and sixty five
Dollars to
construct a temporary market
in the St Antoine Ward.*

and that they concur in the recommendation therein made.

The whole nevertheless respectfully submitted.

L Marchand

Chairman

J. G. Gossie

Wm Rodd

Henry Bulmer

Committee Room, City Hall,

Montreal, *7-December* 185*4*

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS
OF THE CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That as desired by the Council they have reconsidered their report on the Petition of J. H. Pignon to be permitted to open a private Butcher's stall, and having also taken into consideration the accompanying petition from the greatest portion if not all the Butchers frequenting both the Parsecours & St. Anne's Markets, adverse to the granting of licenses for private stalls, Your Committee, after mature deliberation, have come to the conclusion that it is inexpedient under the present circumstances to grant the prayer of W. Pignon's petition. But in order to meet the wants of the large population inhabiting the remote section of St. Antoine and St. Joseph suburbs, Your Committee recommend that they be authorized to construct, on the proposed site for a market in Mountain street, a small temporary brick building, where accommodation for four butchers stalls and an equal number of stands for vegetables, might be provided for, the cost of which

break through
existing
arrangements
for the purpose of

is estimated ~~at not to exceed~~ at
About \$255

By this arrangement Mr. Piquet
may very likely be disposed to take
care of the proposed stalls, in which
case your committee suggest that
he be given the choice of them,
and the interests of the Inhabitants
of that section of the city will be
better subserved.

The whole nevertheless
respectfully submitted.

Committee Room
City Hall
Montreal 2. Decr. 1857

William Rodden
Chairman
W. Rodden

J. McPherson

Henry Lyman

Petition
From the Butchers
requesting the
markets of this
city against the
granting of licenses
to keep private
Butchers stalls

43
186
147

Province of Canada }
District of Montreal } To His Worship The Mayor
Aldermen and Councillors of the
Corporation of the City of Montreal

The Petition of the undersigned Butchers of the
City of Montreal.
Respectfully Sheweth

That Your Petitioners leased the
stalls ^{now} occupied by their Good Lord's honorable
body at rents ranging between £25 and £28 per
Annum, and so took these stalls with the distinct
and express understanding that no special licenses
were to be granted to permit meat to be sold in the
streets, and that Your honorable body would endeavor
to prevent the vending of meat out of the markets

That Your Petitioners have heard with
regret that the Market Committee have upon the
Petition of one J. B. Bignon recommended that
he should be granted a special license to sell meat
in Mountain Street St. Antoine ward

That Your Petitioners would respectfully
remonstrate against the issuing of such special license
as it is in direct violation of the agreement subsisting
between Petitioners and Your honorable body, and is in fact an
opening for creating what will ultimately become
a public nuisance,

That Your Petitioners have heard that
the Market Committee have advised the issuing of the license
in question at £15 per annum less than half the
amount some of Your Petitioners pay which is to say
the least unjust,

That if there is any necessity for the
creation of markets of this kind and the issuing of
special licenses, Your Petitioners will pay the

two thousand dollars for four such licenses
or \$500 each, that is one at each extremity
of the lake.

Wherefore Your Petitioners beg that
You will take the matter into consideration
withhold the issuing of such special license
to the said M^r Bignon, *qui non prodest*

And Your Petitioners will
As in duty bound
Ever Pray

Mr. Masternan	Byron McShane
Eustache Languedoc	William Ryan
Arthur Munnell	J. B. Merrill
Charles Picard	Wm. & Gillies
Louis Tavaneth	Francis & McLeod etc
Louis Tardif	Joseph Courcier
Loisain Beauvais	Alvin Boitras
Capitain Languedoc	George Lamer
John McLaughlin	Samuel Blair
Louis Manette	J. G. Charbonneau
Clive Giguere	James Kay
Antoine Mallette	John Gifford
Mr. McShane	Thomas Parley
Germain Mallette	William Brown
William Prognon	Thomas Keane
Veronique Versaille	Belleguette
Prosper Versaille	J. J. Lefebvre
Edwards Burns	Ferdina Leroux
Edmond Chantre	Antoine Paul
William Boudreau	Jeremi Malet
Alvin Spademan	Joseph Malet
Hugh Hamill	

A son Honneur le Maire
aux Echevins et Citoyens, formant
sous ce nom la Corporation de
la Ville de Montréal.

La Pétition des soussignes Fran-
chairs de la Ville de Montréal

Expose très humblement.

Qu'ils ont appris tout dernièrement
et avec regret, qu'une pétition a
été adressée au Conseil de Ville
par un certain nombre de Citoy-
ens, demandant au Conseil d'ac-
corder permission à toute personne
en payant une certaine taxe à la
Corporation, de Vendre et Débiter
à domicile dans toutes les parties
de la Ville, des viandes fraîches, telle
que boeuf, veau, mouton, lard frais
et autres viandes de ce genre.

Que vos pétitionnaires s'opposent
et avec raison, qu'une pareille de-
mande soit accordée. Premièrement
en donnant permission à toute
personne en payant une taxe de
Vente chez eux des viandes au
public. Vos pétitionnaires qui
payent de forts impôts pour leur
biens, se trouveraient réduits à ne
plus vendre le public au lieu
de venir acheter aux Marchés

S'approvisionnement
Archives de la Ville de Montréal

s'approvisionnera de tout ce qu'il
lui faut chez son voisin qui aura
telle permission et les Marchés
avant peut être mois seront déserts
et les bouchers seront forcés d'aller
donner les Marchés pour essayer
de faire d'autre négoce pour gagner
leur vie, en accordant telle
telle permission l'individu
qui n'est pas boucher ne fera
boucher sans avoir servi aucun
temps et alors il pourra tout
aussi bien ^{être} le boucher que n'impute
quel boucher qui a sacrifié plusieurs
années d'apprentissage pour
apprendre son métier.
Que vos petitionnaires doivent
encore faire remarquer au conseil
qu'il serait très préjudiciable
à la santé publique d'accorder une
pareille demande l'individu sans
mœurs qui aura permission de
Vendre des viandes à domicile choi-
sira le plus souvent des animaux
qu'il achètera à grand Marché sa
viande n'étant pas exposée à la
vue d'un surveillant comme
celles des Marchés bouchers souvent
il arrivera que des viandes malsaines
seront vendues au public il s'ensuivra
des maladies dans le public et l'in-
dividu qui aura vendu de pareille
viande retrouvera exécuter de tout
blâme.

« Lorsque vos petiti-
onnaires ont acheté
les titres il a été
entendu que rien
ne serait changé
dans les règlements
protégeant les
bouchers

Vos petitionnaires doivent encore faire remarquer au Conseil, que si une pareille permission est accordée, les Marchés deviendront deserts, et les revenus se réduiront à rien ou presque rien. Ceux qui auront eu la permission de vendre chez eux des viandes vendront et de tout espèces de légumes & fruits, et grains de toutes sortes, les habitants des faubourgs au lieu d'être obligés de venir aux Marchés, viendront vendre leur produits chez ces individus, par ce fait les revenus diminueront considérablement, et la Corporation en souffrira des pertes très graves.

Vos petitionnaires ont encore à faire remarquer au Conseil, que le public n'a aucune raison de se plaindre de la grande distance qu'il peut avoir pour se rendre aux Marchés, en jettant un coup d'œil vers voyez qu'il y a un Marché dans toute les Parties de la Ville savoir, Marché Bonsecours, Marché St Anne, Marché St Laurent, et Marché Papineau et avant peut plusieurs autres Marchés seront encore construits.

Que pour les faits ci haut allégués, vos petitionnaires prient humblement votre honorable Conseil de prendre les présentes

en une délibération, de venir
changer dans les règles & règlements
prohibant la vente des grandes
à domicile, en ce faisant vos pé-
titionnaires ne s'efforceront point en-
finer à une union, la corporation
y gagnera et vous ferez justice
au public en général.

Et vos petitionnaires necessent
de prier

Montréal ce 4 Novembre 1839.

Léon Verone

Marcie Garriery

François Montebon

Adolphe Collin

Estienne Laguerre

Ferdinand Sabourin

Gean Baptiste Lalonde

Antoine Goyette

Clafais Galais

Joseph Lafleur

J.B. Lafort

Joseph Richer

Jard Corriveau

François Corbeille

Michel Lavoillaitte

Chirier Derome

Amable Viau Despres

Edme Richolien

George Mathurin

Antoine Demers

Louis Millette

John Mitchell

J.B. Villeneuve

François Mitchell

Joseph Girard

Joseph Ripelue

Auguste Dumais

Edmond Poulin

Edmond Poulin

Napoleon Daigneault

Pierre Larocau

François Boire

Dominique Content

J. B. Proulx

Daniel Cromley

Moyse Lavigne

Amant Derome

Charles Girard

Joseph Perault

Joseph Bidevin

Charles Laprise

Michel Poirier

Charles Chutune

Etienne Perault

Edward Perault fils

J. Perrault
H. Saint-mars
André Normandin
Joseph Beauclouq
Armand Sénéchal
F. L. Delaurier
W. Daigneau II
L. Demers
G. Sullivan
J. B. Delorrier
Robert Throudon
Thomas Seston
Antoine, Edmond
E. Dubois
A. Couture
John Dugan
G. Sclib
Joseph Bardot

C. Blain
Francis Lellane
Pierre Beaumont
M. Joubert
A. Goyette
Louis Delaurier
A. Viss
E. Keller
Joseph Laviolette
Simon Delorme
B. Gaurreass
B. Laviolette
A. etier
Jas. Laviolette
L. Beaucaire
Emerg Tessier dit Savigne
Etienne Mercier

J. Latraille
P. Latraille
G. Wilhelms
Joseph Desjardis
Louis Element
N. G. Pritchot
Joseph Gnanon
Pierre Gnanon
ulter Gnanon
Camille Carrier
Regis Bete
Louis Laigne
Joseph Sferman
J. Burdon
B. verdon
Joseph Monnerquette
E. Perrault
J. Thomas
E. Thomas
Damas ripée
J. Fleis. Galand
B. Bourdon
M. Laflamme
J. etier
M. Brewer
A. Bourdon

REPORT

FROM THE

Market Committee.

on the Petition of
J. B. Bignou to be
permitted to keep
a private Butchers
Stall

Presented, 9th November 1889

and ordered to be referred
back to the Market
Committee for further
consideration

C. G.

Adopted, 13th Decr 1889.

C. G.

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

On the accompanying Petition of Jean St. Pizrow, Butcher, to be permitted to keep a private Butcher's stall on his premises in Mountain street, St. Antoine Ward.

That on referring to the minutes of the Council, Your Committee find that on the 31st March 1852 the Council, upon the recommendation of the then Market Committee, resolved to suppress private Butcher's stalls in this City, and ordered a Bylaw to be made accordingly.

That on the 7th May following, a Bylaw was passed to prohibit the sale of any fresh meat of any description whatsoever, elsewhere in the City, than on the public markets, without the special license and permission of the Council; which implies that the Council may, if they see fit, grant permission to open private stalls in special cases.

That the great distance which the Inhabitants of the remote and

populous section of the upper St Joseph and
St Antoine suburbs have to go over to
reach the public markets, renders the
establishment of a private Butchers
stall there, very desirable.

Your Committee therefore
recommends that the Petitioner, who
is an old and respectable Butcher,
be permitted to open a temporary stall
in his premises, on payment of the
license and subject to the conditions,
mentioned in the Bylaw N° 206; with
the understanding that the said stall
will be discontinued so soon as
the contemplated market in the
St Antoine Ward, shall have been created.

The whole nevertheless, respectfully,
Submitted

Committee Room
City Hall
Montreal 22^d Sept 1859

Wm. Johnson
Wm. H. H. H.
Henry G. G.
Jas. G. G.

Province du Canada
District de Montréal

A son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins et Citoyens
de la Cité de Montréal

La requête de Jean Baptiste Bignon, Boucher,
de la dite Cité de Montréal,

Expose humblement
Que votre requérant auroit autrefois obtenu
licence ou permis, de la Corporation de Mont-
réal, pour vendre comme Boucher, dans le
Marché S^{te} Anne.

Que de plus, vu l'éloignement de sa résidence
située sur la rue Lamontagne, au quartier S^{te}
Antoine, du dit Marché S^{te} Anne, il auroit aussi
obtenu de la dite Corporation, une licence
pour vendre à domicile, à la satisfaction des
résidans des faubourgs S^{te} Antoine et S^{te} Joseph.

Que plus tard, vu l'exiguïté des moyens
pécuniaires et la hausse des prix des bancs (stalls)
du dit Marché S^{te} Anne, votre requérant auroit
été obligé d'abandonner le dit Marché S^{te} Anne
et se contenter de vendre à domicile, mais ^{pour} des causes
et raisons inconnues à votre requérant, il lui
auroit été défendu de vendre à son dit domicile,
nonobstant la licence ou permis à lui octroyé
par la dite Corporation, à cet effet.

Que depuis ce temps, votre requérant, n'ayant
d'autres moyens de subsister que son dit métier de
Boucher et privé des secours pécuniaires qui lui
permissent de s'installer de nouveau dans le

Edif.

dit Marché St. Anne, se trouveroit aujourd'hui dans l'impossibilité de subsister lui et sa famille composée de jeunes enfans encore incapables de pourvoir par eux-mêmes à leurs besoins.

En conséquence, votre requérant auroit résolu de s'adresser à votre Honorable Conseil et le prier de considérer que:

Votre requérant seroit maintenant avancé en âge et frappé de certaines infirmités qui l'empêcheroient de se tenir au dit marché St. Anne, supposé que ses moyens pécuniaires lui permettent d'y acheter un banc (stall).

Que les résidans des dits faubourgs St. Antoine et St. Joseph, éloignés qu'ils sont du dit Marché St. Anne, se trouveroient grandement dédammagés ainsi qu'ils l'ont déjà exprimé, si un banc de boucher, se trouvoit à mi chemin de leurs résidences respectives, au dit marché St. Anne.

Que votre requérant demeure juste à la portée des résidans de l'extrémité des dits faubourgs St. Antoine et St. Joseph et leur seroit d'un grand secours dans toutes saisons, en même temps qu'il se verroit lui-même et sa famille, à l'abri de la misère qui le menace.

Que votre requérant est sobre et honnête et jouit d'une bonne réputation ainsi que l'atteste la signature des personnes ci-dessous nommées.

Et votre requérant supplie humblement votre Honorable Conseil, de prendre en sa meilleure considération, sa demande et lui octroyer un permis comme Boucher

Spour

Section de G. B.
Bignon, demandant
que le Conseil de
ville lui octroye une
licence pour vendre
du bœuf à domicile
dans la rue de Montigny

Montreal 13. Septembre

1859

Presented 13 Sept 1859.

1858 - 19 mai

La Commission des Marchés se prononce contre
la suppression de la clause 26 du règlement 196
où il est fait distinction entre la vente du lard
et celle du boeuf, du mouton et du veau.

1858-19 mai

REPORT

FROM THE

Market COMMITTEE.

on the Petition
of divers Butchers
to repeal the section
of the Market By-law
which prohibits them
from selling pork &c

Presented, 14th May 1858

Adopted, 15th June 1858

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS
OF THE CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

On the accompanying Petition
of divers Butchers for the repeal of the 26 section
of the Market By-law which prohibits Butchers
dealing in beef mutton or veal from selling
part on their stalls, and Park Butchers from
selling beef or other fresh meat - and also
on the Petition of divers Park Butchers, that
the said Section be not repealed.

That after mature consideration
Your Committee cannot recommend
the repeal of the Section referred to.

Respectfully submitted

Committed Passed
City Hall
Montreal 14th May 1888

W. L. G. G. G.
L. L. L. L. L.
William Rodden
J. B. Rodden

1857 - 19 décembre

Les "grocers des faubourgs" paraît-il, se permettent de faire le commerce de la viande en plus de celui de l'épicerie. Ce qui va à l'encontre des règlements municipaux et aussi ce dont se plaignent les bouchers et charcutiers du marché Saint-Laurent.

Petition
from Butchers of
St. Lawrence market to
~~prevent~~ prevent
~~that~~ grazers from
selling fresh meat
to

Presented 17th February 1858
and referred to the
market as entitled
to

Montreal 19 Decembre 1857

A Son Honneur Le Maire, ses Echevins, et
Citoyens, de la cite de Montreal.

Messieurs,

Nous Souffrants Bouchers et Charcutiers du Marché
St Laurent, exposons respectueusement A votre
Bienveillant Consideration, que par la trop grande
liberte que nous avons procuré des foudroy; de vendre
a leur procure toute espee de viande fresche, tet
que volaille, boeuf, et lard frais, empêche par la
un grand nombre de personnes de venir au
Marché, une qui il peuvent l'acheter a leur
grate a meilleur Marché que nous pouvons les
leur vendre au Marché, nous qui sommes
obligés de payer a la corporation, une rente annuelle
de douze livres dix shilling courent pour nos eteans,
et de plus sommes obligés par la loi qui regie
nos marches dans cette cite, de ne vendre que d'une
espee de viande sur nos eteans, au contraire
vendre un grand nombre d'effets de procure avec
lesquels il peuvent faire assez pour payer leur
rentes, en consequence, nous ~~vous~~ vous prions de
vouloir prêter votre attention a notre just demande
en adoptant les mesures qui sont en votre pouvoir,
pour empêcher nos procure de vendre a l'avenir
des viande fresche ailleurs que dans les marches
Publics de cette cite, sans quoi nous Cesserons
de Vire.

Joseph Thommarquet

Barthelemy Bourdon

Damas gau thier

Alme Perault

Michel Beauchamp

Joseph St-Jermain

Joseph Thomas

Louis Bissonnet

Joseph Cagérais

jean verdon

Herbert Gagnon

Alexis Patelle

guy la fleur

Reuben Pétit

Joseph Gagnon

Fin Etc

E. Tard, Plais
Alexis Galand
Louis Lavigne
Pierre Gagnon
J. Lavillette
Jt. Pte. Duchesne

N. Ethier
Simon Lemay
J. Keller

Etienne Lavictaire

W. Brown

Antoine Bourdon

J. B. Gauthier

J. B. Larocque

St. L. Lathier

Louis Roucaire

Alphonse Emoulet

Georges Desjardins

Joseph Lathier

Louis Gauthier

1857 - 23 janvier

Les aubergistes font paraît-il le commerce de la viande dans les quartiers Ste-Anne et St-Antoine et ce au grand détriment des bouchers du Marché Sainte-Anne qui se plaignent amèrement de cette concurrence déloyale "a crying evil of most serious character".

DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Petition
from the Butchers
of St. Louis Market
complaining that
shop keepers in
the suburbs are
allowed to sell
Beef and Pork

Received
Dec 23rd Jan 1854

2
Montreal 23 January 1857

To His Worship the Mayor, Aldermen, & Citizens
of Montreal

We the undersigned Butchers of
Saint Ann's Market respectfully beg to call
the attention of the Corporation to the
cruel evil of a most serious character
to their business from various Shop and
Tavern Keepers in the Saint Ann & Saint
Antoine Wards, vending Beef and Pork
to the great detriment of the Sale in
the Market, your Petitioners therefore take
the liberty of requesting the Police may be
instructed to sue the delinquents and your
petitioners will ever pray

William Ryan	Patriot Murray
Michael McShane	Hugh Boyd
R. Couttet	Edward Charters
Louis Lavareth	H. LeBe
Joseph Briere	Dez. Connaispant
John Couttet	Francis Jampodoc
Joseph Baker	John Bauden
Wm. Masterman	Mr. J. G. Weston
Geo. Cronighan	George Thomas dit Bauden
Joseph Melette	Thos. Aungley
George Beck	Samuel Weston
John Lamall	Louis Piquet
Wm. Bauden	Thos. Porsile
Arthur Hamall	Joseph Bauden
Prosper Versaille	James McShane
Georaphin Lacoste	Wm. Morgan
Ben Bower	Edmond Capin

ANNEE 1840

NO. 2-2

MARCHE, COMMISSION

RAPPORTS

Année 1843

2

MARCHES, Commission

Rapports

*Voir Dossier
461.12 - 4^e Série.*

MARCHE PAPINEAU (MARCHE MOLSON)

**Archives Municipales
de Montréal**

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the

ARCHIVIST

Année 1873
No. 2
Marché - Commission
Rapport

POUR RAPPORT
ET DOSSIER
VOIR 461.12
Historique

Année 1844

1 - 4

MARCHES, Commission

rapports

MARCHE ST-LAURENT

Entretien et rendement

1869

etc.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away the
document, please ad-
vise, without delay
the

ARCHIVIST

Année 1844-

1-4

Marché, Commission
Rapport

POUR RAPPORT
ET DOSSIER
VOIR 461.9
Historique

Année 1844

1 - 3

MARCHÉS, Commission
rapports

MARCHE ST-LAURENT

Entretien et rendement

1863

1868

Voir aussi:

Année 1849

1

Marchés, Commission
rapports.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay
the

ARCHIVIST

Annee 1844

-B.

Marchés, Comptes
Rapports

POUR RAPPORT
ET DOSSIER

VOIR

4619
Hôtel de Ville

Année 1844

1 - 2

MARCHÉS, Commission

rapports

MARCHE ST-LAURENT

Entretien et rendement.

1851

1862

Voir aussi:

Année 1840

1

Marchés, Commission

rapports.

*Voir le dossier ci-après relatif à
la place du marché St-Laurent;
Année 1829*

*Juges de Paix & Conseil
Rapports & dossiers*

**Archives Municipales
de Montréal**

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard,

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay
the

ARCHIVIST

Annee 1844
- 2
Marchés, Commission
Rapports

POUR RAPPORT
ET DOSSIER

VOIR 461.9
Historique